



Pause et prime de panier journée de 8 h non stop

Par **patmax69**, le **31/05/2016** à **22:38**

Bonjour,

Je suis vendeuse, je travaille certaines journées durant 8 h 15 non stop. Je bénéficie de 2 pauses d'environ 5 minutes chacune durant cette lourde journée et en aucun cas d'un repas ou d'une prime de panier.

Si je prends une boisson au magasin ou une pizza, par exemple, je dois les payer. Est ce normal ?

Merci.

Par **P.M.**, le **01/06/2016** à **09:09**

Bonjour,

Vous devez avoir une pause d'au moins 20 mn après au maximum 6 h de travail...

L'indemnité de panier prévue par certaines Conventions Collectives s'adresse aux salariés qui travaillent en dehors des locaux de l'entreprise et l'employeur n'est pas forcé d'attribuer des titres restaurant, en revanche, vous devriez disposer d'un local pour vous restaurer...

Par **patmax69**, le **01/06/2016** à **10:59**

merci beaucoup pour votre réponse je vais consulter ma convention collective car les boulangers pâtisseries ont eux une prime de panier mais je ne pense pas que les vendeuses est quoi que ce soit malgré l'amplitude horaire au magasin mais pour la pause je vais lui en parler, un local là, il faut oublier l'ides d'avance.

Par **P.M.**, le **01/06/2016** à **11:33**

S'il n'y a pas de local, vous pourriez demander en compensation des titres restaurant...